



Septembre 2018

CAHIER DES CHARGES

A L'ATTENTION DES ENTRAINEURS **CONCERNANT LES LOCAUX MIS A LEUR DISPOSITION**

1. **Chaque entraîneur est responsable des locaux mis à leur disposition durant l'entraînement de leur équipe.**
2. Les portes, doivent impérativement être fermées à la fin de chaque entraînement :
 - la porte d'entrée principale
 - les portes des vestiaires (côté salle et côté corridor)
 - les poubelles des vestiaires, doivent être contrôlées et vidées si nécessaire
 - les portes du matériel doivent être dûment fermées
 - les portes de secours doivent être impérativement fermées.
3. Toute boisson sucrée, nourriture et chewing gum sont strictement interdits dans la salle.
4. Tous les locaux de matériel doivent être rangés.
5. Les toilettes doivent être contrôlées et les poubelles vidées si nécessaire.
6. Les paniers doivent tous être remontés.
7. Le rideau central doit être baissé (Bahyse A et B).
8. Lors des matchs, le matériel (chaises, tables et autres) doit être rangé conformément à la photo sur la porte du local (Bahyse A et B).

Chaque entraîneur est responsable de sa clé. Il ne peut en aucun cas la transmettre à quelqu'un d'autre sans avertir M. Raphael Führer.

En cas de problème à l'arrivée dans la salle ou au départ, M. Livio Sava – 079/213.79.84 et Mme Sag Cavin 078/740.04.62 sont à votre disposition.

Tout écart de ce cahier des charges sera sanctionné par la suspension des entraînements de l'équipe fautive.